



## ⚠ Qu'est ce qu'une évaluation des risques professionnels ?

L'évaluation des risques consiste à **identifier et classer les risques** auxquels sont confrontés les salariés d'un établissement, en vue de **mettre en place des actions de prévention pertinentes**. Par la conduite d'un diagnostic en amont des facteurs de risques auxquels le personnel est exposé, l'entreprise initie une politique d'amélioration et de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

## ⚠ Les obligations en matière de gestion des risques professionnels ?

Depuis 1991, la [directive n°89/391/CEE](#)<sup>1</sup> du Conseil des Communautés européennes, impose à tout chef d'entreprise de procéder à une évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Sa formalisation dans un document est une disposition introduite en France par le [décret n° 2001-1016 du 05 Novembre 2001](#)<sup>2</sup>, traduite dans le code du travail (R230-1 et R263-1-1).

En **Nouvelle Calédonie**, le [code du travail](#)<sup>3</sup> en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008 précise les mesures générales en matière de santé et sécurité au travail. Un projet de loi du Pays vise à proposer de **nouvelles dispositions afin d'encadrer et de rendre obligatoire l'évaluation des risques approfondie**.

*L'évaluation des risques professionnels s'inscrit dans le cadre de la responsabilité de l'employeur, qui a une **obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés**.*

## ⚠ Qui est concerné par l'évaluation des risques professionnels ?

**Toute entreprise**, quel que soit son domaine d'activités ou le nombre de salarié est concernée par la prévention des risques professionnels.

## ⚠ Quel est l'objectif de cette évaluation ?

L'évaluation vise à déterminer en amont les risques qui concernent chaque entreprise, et notamment à identifier les manques en matière de prévention pour établir une politique d'amélioration continue.

## ⚠ Comment réaliser l'évaluation des risques professionnels ?

Pour mener à bien cette évaluation, il est **vivement conseillé** :

- D'associer les salariés et les représentants du personnel concernés,
- D'analyser le travail réel,
- De prendre en compte les aspects techniques, organisationnels et humains.

<sup>1</sup> [http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga\\_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=31989L0391&model=guichett](http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=31989L0391&model=guichett)

<sup>2</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000408526&dateTexte>

<sup>3</sup> [http://www.juridoc.gouv.nc/JuriDoc/JdTextes.nsf/0/16BADB081F54D5014B2574CE0077FC31/\\$File/Deliberation\\_366\\_du\\_14-02-2008\\_ChG.pdf?OpenElement](http://www.juridoc.gouv.nc/JuriDoc/JdTextes.nsf/0/16BADB081F54D5014B2574CE0077FC31/$File/Deliberation_366_du_14-02-2008_ChG.pdf?OpenElement)

**La santé et la sécurité des salariés ne doivent pas être dissociées du fonctionnement de l'entreprise !**

Cette évaluation comporte un **inventaire des risques** et concerne tout particulièrement :

- les choix des procédés de fabrication,
- les équipements de travail,
- les substances ou préparations chimiques,
- l'aménagement des locaux et du temps de travail,
- la définition des postes de travail.

L'évaluation est une démarche structurée et itérative qui suit les étapes suivantes :

- 1) Préparer l'évaluation
- 2) Identifier les risques
- 3) Classer les risques
- 4) Proposer des actions de prévention
- 5) Evaluer et améliorer la prévention



**⚠ Quels sont les intérêts à mener une telle évaluation ?**



- L'évaluation des risques professionnels constitue **l'un des principaux leviers de progrès de votre entreprise** : la mise en place d'une démarche de prévention contribuera à améliorer la performance de l'entreprise sur les plans humain et économique.
- En associant le personnel concerné, l'évaluation des risques constitue des **facteurs de motivation et d'ouverture au dialogue non négligeables pour le respect des bonnes pratiques de votre entreprise**.
- Basée sur un travail terrain, l'évaluation des risques professionnels permet en outre une **identification des plus réalistes des problématiques de votre entreprise**.
- Démarche de progrès, l'évaluation conduit à définir des priorités et se traduit par un **plan d'amélioration**.

**... pour conclure :**



L'évaluation des risques est utile à l'identification des problématiques du champ du visible (partie émergée de l'iceberg), mais aussi à la construction d'une démarche de prévention qui s'attachera à définir les causes potentielles de risques et des presque-accidents le plus en amont possible (partie immergée de l'iceberg).

C'est pourquoi l'analyse **doit** être suffisamment précise, **doit** associer les parties intéressées et **doit** aboutir à un plan d'amélioration pour réaliser une véritable démarche de gestion des risques.

*Nous proposons des modules de formation et des prestations de conseils pour vous aider à mener à bien votre évaluation des risques, n'hésitez pas à nous consulter !*